



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 21 janvier 2015

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
29/12/2014

Délibération n° B 2015-9

Avenant à la convention avec le Syndicat Mixte « La Grande Tablée » de DOLE relative à la restauration : approbation et autorisation de signature à donner au Président

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier, à dix heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe PERNY.

Etaient présents : Messieurs Christophe PERNY, Patrick VIVERGE, Bernard AMIENS, Jean-Daniel MAIRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-10 du 3 juillet 2014, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-11 du 3 juillet 2014, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 2014-27 du 17 septembre 2014, relative à une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte « La Grande Tablée » pour la restauration des personnels du SDIS ;

Vu la convention subséquente signée en 2014 ;

Vu la demande écrite du Syndicat Mixte « La Grande Tablée » du 16 janvier 2015 ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Après une convention avec la commune de DOLE, une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte « La Grande Tablée » a été signée en 2014 (1an reconductible, sauf dénonciation avec préavis de 3 mois), pour le bénéfice partagé de la cuisine centrale « La Grande Tablée ».

Il s'agit pour le SDIS du Jura de bénéficier de la fourniture et de la livraison de repas, à un coût très intéressant, pour les personnels du CSP de DOLE en garde postée, les samedis, dimanches et jours fériés.

En outre, les personnels du SDIS en stage de formation, en réunion ou travaillant sur DOLE peuvent y prendre leur repas de midi du lundi au vendredi inclus.

Le Syndicat Mixte « La Grande Tablée », créé au 1^{er} janvier 2014, sollicite, par courrier du 16 janvier 2015 reçu le 19, la signature d'un avenant à la convention précitée qui nous lie.

Cet avenant a deux buts :

- modification de l'article 3 de la convention portant sur les modalités de partenariat et les dispositions financières de la convention, en indiquant qu'un titre sera émis mensuellement et non pas trimestriellement, pour les repas livrés (donc comme les repas en groupe sur place) ;
- modification de l'article 4 par rapport à la révision des prix, la mise à jour des tarifs s'effectuera désormais sans avenant, par information envoyée au SDIS du Jura par le Syndicat Mixte.

Vous trouverez ci-joint le projet d'avenant.

Il nous est demandé d'en délibérer et de m'autoriser à signer cet avenant à la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte « La Grande Tablée », relative à la restauration des personnels du SDIS.

DECISION N° B 2015-9 DU 21 JANVIER 2015

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avenant, ci-joint, à la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte « La Grande Tablée » relative à la restauration des personnels du SDIS ;
- autorise son Président à le signer.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 29 JAN. 2015
Affiché le - 2 FEV. 2015
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2015



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Christophe PERNY".

Christophe PERNY